L'an deux mille vingt deux Le vendredi 8 avril à **20 H 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de :

Madame Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.

<u>Présents:</u>

M. Dominique LECLERE, Mme Monique DEGONVILLE, M. Thierry LEROUX, Mme Sylvie LONGHINI, M. Guy DUHAMEL, M. Jean-Luc JONET, Mme Céline MANGELINCK, Mme Maud LOUVET, Mme Sonia BARRÉ, M. Alain BOURDAIRE, M. Bachir DADDA, M. Grégory THIEBAUT, Mme Gaëlle HENOUX, Mme Emilie DEVERRE, M. Romain PARACHE, M. Arthur ADNET, Mme Isabelle BOURSCHEIDT.

Absents : aucun Excusés : aucun

<u>Pouvoirs</u>: Mme Pascale RENARD à Mme Monique DEGONVILLE

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

A l'unanimité, le Conseil valide le procès-verbal de la précédente séance du vendredi 11 mars 2022.

Ordre du jour :

- 1) Restes à réaliser et à percevoir 2021.
- 2) Pris en charge du déplacement à Gersheim.
- 3) Comptes administratifs et comptes de gestion 2021.
- 4) Affectation du résultat 2021.
- 5) Vote des taux 2022.
- 6) Budget primitif et budgets annexes 2022.
- 7) Attribution du marché d'entretien des espaces verts de la Commune.
- 8) Informations et questions diverses.

Restes à réaliser et percevoir 2021 (annule et remplace la délibération n°FEVRIER/002 du 4 février 2022) N°: AVRIL/001 19 POUR

Afin de permettre à Monsieur le Receveur Municipal de poursuivre les paiements sur les crédits engagés en 2021, le Conseil Municipal entérine les restes à réaliser 2021 comme suit :

Article	N° opération	Intitulé	Dépenses (en €)
	1	VOTE PAR CHAPITRE	
2031		Frais d'études Droit privé-	83 266,60 41
20422		Bâtiments/installations	348,79
2152		Installations de voirie	405 175,60
	43	<u>PISCINE</u>	
2315		Installations techniques	15 000,00
	50	RUE DE POMACLE	3
2315		Installations techniques	842,00
	55	RESTRUCTURATION RUES ROIZY	
2111		Terrains nus	10 727,00
	56	LOCAL CANOE	25
2138		Autres constructions	35 449,27
	57	ABORDS BASE NAUTIQUE	
2152		Installations de voirie	148 000,00
2312	58	REAMENAGEMENT SECTEUR DE LA MAIRIE Agencements et aménagements de terrains	21 267,60
2128	59	REHABILITATION TERRAINS RUE DU DR GIBOUT Autres agencements et aménagements de terrains	2 265,70

	TOTAL	766 342,56

Article		Intitulé	Recettes (en €)
			,
1321	Chapitre 13	Etat et établissements	7 129,50
		TOTAL	7 129,50

Prise en charge des frais de déplacement à Gersheim N°: AVRIL/002 19 POUR

Considérant la volonté de la Commune de retisser des liens avec la commune allemande jumelée de Gersheim suite aux 2 dernières années frappées par la crise sanitaire et lors desquelles les échanges sont devenus épisodiques,

Considérant qu'afin de faciliter cette nouvelle dynamique à impulser et lever les freins qui pourraient fragiliser cette démarche, il est proposé que la Commune prenne en charge les frais de déplacement, en car, en Allemagne et ceux d'hébergement voire de restauration,

Considérant que cette prise en charge permettra ainsi à un maximum d'élus et de membres du comité de jumelage de se rendre à Gersheim à l'occasion de la fête du jumelage les 30 avril et 1 er mai 2022,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration qui auront été engagés dans le cadre de la fête du jumelage à Gersheim les 30 avril et 1^{er} mai 2022, sur présentation des factures.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 (Madame ROMAGNY a quitté la salle et n'a donc pris part ni au débat, ni au vote). N: AVRIL/003 18 pour

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture des comptes administratifs 2021 dressés par le Maire ordonnateur,

Sur proposition de Monsieur Dominique LECLERE, président de séance,

- paprouve les comptes de gestion présentés par le receveur municipal qui sont conformes à la comptabilité du Maire
- > approuve les comptes administratifs 2021 faisant ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL:

excédent de la section de fonctionnement : 831 639,65 €
excédent de la section d'investissement : 466 018,85 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PRES:

déficit de la section de fonctionnement : 3 173,48 €
 résultat de la section d'investissement : NEANT

BUDGET ANNEXE CENTRALE DE BAZANCOURT :

excédent de la section de fonctionnement : 10 919,88 €
 résultat de la section d'investissement : NEANT

BUDGET ANNEXE SUPERMARCHE:

excédent de la section de fonctionnement : 20 243,80 €
déficit de la section d'investissement : 18 989,34 €

Affectation du résultat 2021 (avec reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif) N° : AVRIL/004 19 POUR

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 8 avril 2022, le compte administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 106 108,86 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

> un solde d'exécution global de - 146 063,33 €

un solde des restes
 à réaliser de - 759 213,06 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 905 276,39 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Considérant que le budget de 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 805 449 €,

DECIDE, sur proposition du maire, d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

- affectation en réserve (compte 1068) Financement de la section d'investissement :

905 276,39 €

- report en section de fonctionnement :

200 832,47 €

(ligne 002 en recettes)

Taux de fiscalité 2022 N° : AVRIL/005 19 POUR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu le projet de budget primitif présenté à la commission des finances le 30 mars 2022,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 04/02/2022,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales à savoir désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,

Considérant que suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, le taux départemental de taxe sur le foncier bâti 2022 de 15,51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 17,01 voté par la commune en 2022, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2022 étant par conséquent fixé à 32,52 %, sans incidence pour le contribuable (à l'exception de la hausse légale de la valeur locative ou de toute modification de la valeur locative),

Après avoir pris connaissance de l'état de notification 1259 qui lui a été présenté et obtenu toutes les précisions sur l'évolution de la fiscalité locale pour l'année 2022, et sachant qu'en raison de la suppression de la taxe d'habitation la commune n'a donc plus à se prononcer sur ce taux d'imposition (une compensation de l'Etat étant reversée à la collectivité),

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** à l'unanimité de fixer les taux de taxe sur le foncier bâti et de taxe sur le foncier non bâti comme suit :
 - Taxe sur le Foncier Bâti: 32,52 % soit un produit de 1 987 297 €
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti: 5,99 % soit un produit de 3 121 €

TOTAL 1 990 418 €

- **CHARGE** le Maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Budget primitif et budgets annexes 2022 N°: AVRIL/006 19 POUR

Mme le Maire et Mme LONGHINI, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le budget primitif et les budgets annexes 2022 dont un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller municipal,

Les projets de budgets primitif et annexes sont étudiés par l'assemblée.

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal adopte lesdits budgets primitif et annexes 2022 comme suit :

Budget général :

Section de fonctionnement : 3 303 577,00 €
 Section d'investissement : 1 928 445.00 €

➤ Budget annexe « Lotissement Les Prés »:

Section de fonctionnement : 85 703,71 €
 Section d'investissement : 0.00 €

> Budget annexe « Centrale de Bazancourt »:

Section de fonctionnement
 Section d'investissement
 51 304,07 €
 0,00 €

> Budget annexe « supermarché » :

Section de fonctionnement : 11 000,00 €
 Section d'investissement : 19 189,40 €

Attribution du marché d'entretien des espaces verts de la Commune. N° : AVRIL/007 19 POUR

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123 dudit Code,

Vu les articles R.2162-1 et suivants de ce même Code,

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts communaux,

Considérant que pour arrêter le choix de l'attributaire du marché les critères ont été fixés à 60% pour la valeur technique de l'offre et à 40% pour le prix,

Vu l'avis d'appel public à concurrence adressé au BOAMP le 1^{er} mars 2022 et publié sur la plate-forme de dématérialisation <u>www.xmarches.fr</u> le 2 mars 2022,

Considérant la proposition de la commission d'appel d'offres, saisie à titre consultatif, en date du 7 avril 2022,

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres le classement suivant :

NOTE ENTREPRISE	NOTE TECHNIQUE (sur 60 points)	NOTE PRIX (sur 40 points)	NOTE TOTALE (sur 100 points)	CLASSEMENT
EDIVERT	52,50	40,00	92,50	1
ARTOPIA	52,50	34,10	86,60	2
ID VERDE	60	20,00	80,00	3

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'entretien des espaces verts de la Commune à l'entreprise EDIVERT, mieux-disante, pour un montant de 67 373,21 € H.T. (80 847,85 € T.T.C.),
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes.

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Déclaration d'intention d'aliéner :</u>

- Madame Jeanine PILTON pour un bien non bâti cadastré AE 357 sis la route d'Isles d'une superficie de 649 m² pour un montant de 82 000 €.
- Madame Marie-Christine MONTEIRO et Monsieur Manuel MARTINS CRISTINO pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AH 76 sis 32 rue de Pomacle d'une superficie de 581 m² pour un montant de 275 000 €.
- Monsieur et Madame Benoît LEVAUDEL pour un bien bâti sur terrain propre cadastré ZH 147 sis 8 rue Jean Moulin d'une superficie de 536 m² pour un montant de 293 000 €.

Point sur le jumelage

Mme Monique DEGONVILLE, adjointe en charge des actions culturelles et du jumelage, communique aux élus le programme de la fête du jumelage qui se déroulera les 30 avril et 1 er mai 2022 et lors de laquelle seront notamment organisés une visite de Gersheim, une soirée conviviale, un pot de l'amitié et un repas avec les familles.

10 ans de la Filature

Mme Monique DEGONVILLE, adjointe en charge des actions culturelles et du jumelage, présente à l'assemblée, document à l'appui, le programme des 10 ans de la Filature qui auront lieu le 18 juin 2022 comprenant des spectacles et des animations participatives.

Conseil Municipal des Enfants

- **M. Guy DUHAMEL**, Adjoint au « protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », revient sur la réunion de CME qui a eu lieu le mardi 5 avril 2022 :
- inauguration des appareils de fitness le mardi 12 avril 2022 à 18h00 au quai militaire
- organisation de 2^{ème} matinée de nettoyage «Zigouille, monstre des déchets» le samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 11h00 (rdv devant la Filature)
- nettoyage des tombes des anciens combattants prévu en septembre/octobre 2022
- sortie de fin de mandat 2020/2022 programmée le 25 juin 2022 de 14h00 à 16h00 (bowling, friandises, goûter...)

Fête patronale

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », fait un retour sur la rencontre avec les forains qui s'est tenue le jeudi 7 avril 2022 et à l'occasion de laquelle a été abordée l'organisation de la fête patronale 2022 (droits de place à acquitter, installation des manèges et des caravanes, prise en charge par les forains des surconsommations de carburant du groupe électrogène...).

Il présente également les grandes lignes du programme telles que l'animation sonore du samedi soir et du dimanche après-midi, la présence d'un sculpteur de ballons et d'un groupe de danse country, ou encore un concours de déguisement avec 2 catégories (pour les moins de 6 ans et les plus de 6 ans).

Affaire foncière

Mme le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'accord de principe de M. et Mme Henni relatif à la vente en faveur de la Commune de la grange située au 13, rue du Dr Gibout au prix de 24 000 € (estimation du service des Domaines) dans le cadre du projet de la future résidence senior.

Aire de co-voiturage

Suite aux sollicitations des services de la Communauté Urbaine du Grand Reims et après concertation avec les conseillers municipaux, il est proposé de matérialiser une aire de co-voiturage sur le secteur de la halte ferroviaire, rue de la Lavannes, qui semble le plus propice en offrant un mode de déplacement multimodal.

Pôle agro-industriel

Mme le Maire informe les élus que suite à plusieurs visites inopinées sur le pôle agro-industriel, le Préfet a adressé plusieurs mises en demeure à l'industriel à l'origine des nuisances olfactives pour une mise en œuvre à compter du 8 avril 2022 et au plus tard le 30 juin 2022 selon la nature des actions à entreprendre.

Exposition

Le FJEP organisera le vernissage de l'exposition annuelle de la section photo le mercredi 25 mai 2022 à 18h00 à la Filature, et y convie donc l'ensemble des élus.

QUESTIONS DIVERSES

- **M. Bachir DADDA** fait savoir que certains riverains du lotissement Alexandre DUMAS déplorent la vitesse excessive des véhicules depuis l'ouverture à la circulation de la rue de la Champagne vers la rue Alexandre Dumas.

Mme Sylvie LONGHINI, également riveraine, s'étonne de ce signalement dans la mesure où bien qu'empruntant régulièrement cette rue, elle n'a rien constaté de tel.

- **M. Romain PARACHE** s'interroge sur l'utilisation du système de videoprotection depuis sa mise en service.

Mme le Maire l'informe qu'à ce jour la gendarmerie n'a adressé qu'une seule réquisition à la Commune.

- **Mme Gaëlle HENOUX** suggère de faire passer la gendarmerie rue de Lavannes afin de contrôler le stationnement qui s'étend parfois jusque dans le virage au niveau du pont SNCF, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de visibilité et donc de sécurité.

Mme le Maire s'engage à solliciter des contrôles de la gendarmerie sur ce secteur mais également devant le groupe scolaire également sujet à du stationnement anarchique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi 8 avril 2022 à 23h28.

Date	Numéro	Objet
08/04/2022	AVRIL/001	Restes à réaliser et percevoir 2021 (annule et remplace la délibération n°FEVRIER/002 du 4 février 2022)
08/04/2022	AVRIL/002	Prise en charge des frais de déplacement à Gersheim
08/04/2022	AVRIL/003	Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 (Madame ROMAGNY a quitté la salle et n'a donc pris part ni au débat, ni au vote)
08/04/2022	AVRIL/004	Affectation du résultat 2021 (avec reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif)
08/04/2022	AVRIL/005	Taux de fiscalité 2022
08/04/2022	AVRIL/006	Budget primitif et budgets annexes 2022
08/04/2022	AVRIL/007	Attribution du marché d'entretien des espaces verts de la Commune

Liste des présences			
NOM PRENOM	POUVOIR	SIGNATURE	
ROMAGNY Anne-Sophie			
LECLERE Dominique			
DEGONVILLE Monique			
LEROUX Thierry			
LONGHINI Sylvie			
DUHAMEL Guy			
LOUVET Maud			
MANGELINCK Céline			
DEVERRE Emilie			
BARRE Sonia			
RENARD Pascale	DEGONVILLE Monique		
HENOUX Gaelle			
BOURDAIRE Alain			
JONET Jean-Luc			
PARACHE Romain			
THIEBAUT Gregory			
DADDA Bachir			
ADNET Arthur			
BOURSCHEIDT Isabelle			